

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, Suzanne Viau, secrétaire trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le mardi, 11 mai 2021 à 20 h, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM2021-003 pour :

 Autoriser l'implantation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1.8 mètres. Le règlement de zonage 330-2018 stipule, à l'article 6.109, que la hauteur maximale d'une clôture en cour avant est de 1.2 mètres

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: 200, rue Hébert

Lot no. 5 123 605 du cadastre du Québec

Les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 26 avril 2021 au 10 mai 2021. Les commentaires concernant cette demande de dérogation mineure doivent être acheminés par courriel à l'adresse info@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boite à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 21e jour du mois d'avril 2021.

me Vean Leg

Suzanne Viau

Secrétaire trésorière adjointe



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Certificat de publication

Je, soussignée, **SUZANNE VIAU**, secrétaire trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 21 avril 2021, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21º jour du mois d'avril 2021.

Suzanne Viau

Secrétaire trésorière adjointe

Same Vian Les